

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LE GOUVERNEMENT ACCÉLÈRE LA NUMÉRISATION DES SERVICES PUBLICS AVEC 7 NOUVELLES DÉMARCHES DISPONIBLES EN LIGNE**

Paris, le 14 mai 2021

**Le Président de la République s'est engagé à rendre accessible en ligne l'intégralité des services publics du quotidien à l'horizon 2022, pour permettre à tous les Français d'accéder facilement aux informations et aux démarches administratives, partout et tout le temps. Pour suivre la mise en œuvre de cet engagement en toute transparence, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a mis en place l'observatoire de la qualité des démarches en ligne, disponible sur [observatoire.numerique.gouv.fr](https://observatoire.numerique.gouv.fr).**

La crise sanitaire a démontré la nécessité d'accélérer résolument la numérisation des services publics.

Pour répondre aux attentes des Français, le Gouvernement rend disponible en ligne 7 nouvelles démarches parmi les 250 les plus fréquemment réalisées par les Français. C'est par exemple le cas de l'établissement d'une procuration de vote au ministère de l'intérieur ou encore de la saisine du juge aux affaires familiales au ministère de la justice.

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques publie aujourd'hui l'édition de l'observatoire du second trimestre 2021, qui montre des avancées très concrètes pour le quotidien des Français depuis la dernière publication en janvier.

Le Gouvernement est mobilisé pour proposer aux citoyens des démarches en ligne ergonomiques, simples, accessibles et inclusives. Aussi, sept critères de qualité sont suivis précisément par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques pour chacune des démarches en ligne.

La part des démarches proposant une connexion via FranceConnect est aujourd'hui de 67%, par rapport à 59% en janvier. La compatibilité pour téléphone mobile est désormais assurée pour 77% des démarches contre 72% en janvier.

L'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap est satisfaisante sur 14% des démarches. Afin d'accélérer résolument la mise en conformité des sites administratifs, le Gouvernement a alloué une enveloppe de 32 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance.

En trois mois, la part des démarches en ligne ayant réalisé un audit d'accessibilité et publié une déclaration d'accessibilité est passée de 26% à 57%.

Par exemple, la candidature à un emploi public sur le portail [fonction-publique.gouv.fr](https://fonction-publique.gouv.fr) est désormais accessible aux personnes en situation de handicap.

Le numérique ne doit pas être la seule option d'accès au service public. Le Premier ministre a annoncé lors du 5<sup>ème</sup> comité interministériel de la transformation publique le déploiement d'un plan téléphone pendant l'année 2021. Parallèlement, l'ouverture et la labellisation des espaces France Services se poursuit partout sur le territoire.

**Contact presse du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques :**

Tél : 01 53 18 42 68 | Mél : [presse.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:presse.mtfp@transformation.gouv.fr)

**Contact presse de la direction interministérielle du numérique :**

Tél : 01 71 21 12 50 | Mél : [floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr](mailto:floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr)